

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1166

8 novembre 2005

SOMMAIRE

AITC Soparfi S.A., Diekirch	55923	Ex-Aequo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	55939
Akir Finances S.A., Luxembourg	55935	Fang S.A., Luxembourg	55937
Akir Finances S.A., Luxembourg	55935	Fiamm International S.A., Luxembourg	55936
Anciens Etablissements Aloyse Heidesch, S.à r.l., Koetschette	55967	Fiduciaire Générale Group, S.à r.l., Luxembourg	55924
Argelux S.A., Luxembourg	55955	Filao Beach S.A., Luxembourg	55946
Atelier Mécanique Schuler-Pütz, S.à r.l., Goes- dorf	55925	Filao Beach S.A., Luxembourg	55946
B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A., Luxembourg	55938	Filao Beach S.A., Luxembourg	55946
Barfax Holding S.A., Luxembourg	55955	Finau S.A., Luxembourg-Kirchberg	55934
Bauere Kooperativ, Société Coopérative, Mertzig ..	55926	Fiprolux S.A.H., Luxembourg	55922
Becrolux S.A., Luxembourg	55934	Folona S.A.H., Luxembourg	55955
Beeri S.A., Luxembourg	55927	Fondation Luxembourg Air Rescue, Luxembourg	55930
Boucherie de Diekirch S.A., Ingeldorf	55952	Fondation Luxembourg Air Rescue, Luxembourg	55933
Brassco Holding S.A., Luxembourg	55928	Forty S.A., Luxembourg	55928
Brasserie des Sports, S.à r.l., Bertrange	55936	Georges Backes Immobilier, S.à r.l., Luxembourg- Bonnevoie	55926
Bruno Goubet Consultants, S.à r.l., Bettembourg ..	55939	Globex Lux Invest Holding S.A., Wiltz	55927
Burelbach, S.à r.l., Mertzig	55967	Grand Hôtel de Vianden, S.à r.l., Vianden	55923
Cactus Bazar II S.A., Diekirch	55924	Group V S.A., Weidingen	55925
Cactus Bazar II S.A., Diekirch	55952	Habentia, S.à r.l., Schiffflange	55954
Captor S.A., Echternach	55922	Habentia, S.à r.l., Schiffflange	55954
Captor S.A., Echternach	55922	Habentia, S.à r.l., Schiffflange	55954
Caragana S.A.H., Luxembourg	55930	Heco S.A.H., Luxembourg	55926
Cemex Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	55956	HSH Nordbank Securities S.A., Luxembourg	55938
Cents Grund und Boden S.A., Luxembourg	55938	I. De Monbalsan S.A., Esch-sur-Sûre	55952
Château de Feuilles S.A., Luxembourg	55945	I.E.E. S.A., Echternach	55967
Château de Feuilles S.A., Luxembourg	55945	Idaho Holding S.A., Luxembourg	55963
Château de Feuilles S.A., Luxembourg	55945	Idaho Holding S.A., Luxembourg	55963
Château de Feuilles S.A., Luxembourg	55945	Interdean Luxembourg S.A., Luxembourg	55926
Cosafin S.A., Luxembourg	55929	Invest One, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	55934
Dikrecher Supermaat S.A., Ingeldorf	55924	IP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	55944
Dixie S.A.H., Luxembourg	55968	Isotherma, S.à r.l., Troisvierges	55925
DLC et Cie S.A., Wintrange	55926	Kaerzefabrik Esch-Sauer, Société Coopérative, Esch-sur-Sûre	55923
Dufrais S.A., Marnach	55925	Kaerzefabrik Esch-Sauer, Société Coopérative, Esch-sur-Sûre	55923
E.B.L., S.à r.l., Erpeldange	55924	Limpertsberg Grund und Boden S.A., Luxem- bourg	55939
Eagle, S.à r.l., Luxembourg	55937	Makki, S.à r.l., Roullingen	55923
Ecole de Musique Etude, S.à r.l., Luxembourg	55944	Manzoni International S.A., Luxembourg	55936
Eurocomptes S.A., Luxembourg	55944		
Eurolux Computers, S.à r.l., Olingen	55967		

Medirel, S.à r.l., Luxembourg	55927	Skandia Investment Advisory Consultants S.A., Luxembourg	55964
Modus Holding, S.à r.l., Luxembourg	55925	Société Financière de Placements S.A.H., Luxembourg	55930
Neda Holding S.A., Luxembourg	55967	Société Financière de Septembre S.A.H., Luxembourg	55929
Niola Allianz Holding S.A., Luxembourg	55928	Southern Light Holding S.A., Luxembourg	55962
Odyssey Group S.A., Luxembourg	55934	Space Operation S.A.H., Luxembourg	55956
Pergam Partners III Holding & Cie S.C.A., Luxembourg	55946	Space Operation S.A.H., Luxembourg	55956
PFO Technic S.A.	55952	Steel Invest S.A., Luxembourg	55927
Price Waterhouse, S.à r.l., Luxembourg	55953	Taekwondo Centre Luxembourg, A.s.b.l., Mamer.	55964
ProLogis UK CCXX, S.à r.l., Luxembourg	55939	Taira Holding S.A., Luxembourg	55954
Quebecor World European Holding S.A., Luxembourg	55963	Tower Holdings S.A., Luxembourg	55952
RE Development, S.à r.l., Luxembourg	55935	Transmex S.A.H., Luxembourg	55945
Rey Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	55964	Universal Group for Industry and Finance S.A.H., Luxembourg	55929
S.I.P.A.C. Holding S.A., Luxembourg	55938	Valtro Holding S.A., Luxembourg	55935
S.O.S. Dépannage, S.à r.l., Leudelange	55938	Vilient Consulting S.A., Luxembourg	55937
Sans Despartir S.A.	55928		
Silver Vending System, S.à r.l., Luxembourg	55957		

FIPROLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.688.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2005

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale a décidé de nommer MM. Laurent Josi Jean-Louis, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-1380 Lasne et Deval Xavier, Ingénieur Civil, demeurant à B-1150 Bruxelles comme nouveaux administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2006 est composé comme suit:

- * Laurent Josi Jean-Pierre, Administrateur de Sociétés, 399, av. de Tervuren, B-1150 Bruxelles;
- * Laurent Josi Jean-Marie, Administrateur de Sociétés, 42, av. Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles;
- * Laurent Josi Jean-Louis, Administrateur de Sociétés, 21, rue Haute, B-1380 Lasne;
- * Deval Xavier, Ingénieur Civil, 22, av. des Touristes, B-1150 Bruxelles;
- * Harden ne Nicole, Administrateur de Sociétés, Drève du Caporal 1, B-1180 Bruxelles.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052523.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

CAPTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 101.668.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 juin 2005, réf. DSO-BF00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

Signature.

(901993.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

CAPTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 101.668.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 juin 2005, réf. DSO-BF00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

Signature.

(901994.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

GRAND HOTEL DE VIANDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 106.465.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 mai 2005, réf. DSO-BE00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Peverelli

Le gérant

(901972.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

MAKKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9681 Roullingen, 11, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 101.416.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2005, réf. DSO-BF00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2005.

C. Weber.

(901974.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

AITC SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch.

R. C. Luxembourg B 108.484.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 27 mai 2005 s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme AITC SOPARFI S.A., savoir:

1. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,
2. Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3,
3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Diekirch, le 27 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2005, réf. DSO-BE00249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901979.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

KAERZEFABRIK ESCH-SAUER SOCIETE COOPERATIVE, Société Coopérative.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin.

R. C. Diekirch B 5.644.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00107, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société KAERZEFABRIK ESCH-SAUER SOCIETE COOPERATIVE

Signature

(902006.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

KAERZEFABRIK ESCH-SAUER, SOCIETE COOPERATIVE, Société Coopérative.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin.

R. C. Diekirch B 5.644.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00106, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société KAERZEFABRIK ESCH-SAUER, SOCIETE COOPERATIVE

Signature

(902005.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

55924

CACTUS BAZAR II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch.
R. C. Luxembourg B 96.434.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005

Sont nommés administrateurs:

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, | Employé privé, |
| Koerich, | Président, administrateur-délégué |
| - Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, | Employé privé, |
| Blaschette, | Administrateur |
| - Madame Doris Leesch, | Employée privé, |
| Luxembourg, | Administratrice |
| - Monsieur Eloi Krier, | Employé privé, |
| Bertrange, | Administrateur |

Est nommé Réviseur d'entreprises;

- La société MAZARS S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2005.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901987.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

DIKRECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ingeldorf.
R. C. Diekirch B 92.554.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. DSO-BF03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2005.

Signature.

(901988.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

E.B.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Castille.
R. C. Luxembourg B 98.003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00102, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société E.B.L., S.à r.l.

Signature

(902001.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

FIDUCIAIRE GENERALE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 53.433.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

(051658.3/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

DUFRAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.
R. C. Luxembourg B 106.235.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00103, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société DUFRAIS S.A.

Signature

(902002.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

ATELIER MECANIQUE SCHULER-PÜTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 6, op der Tomm.
R. C. Luxembourg B 104.987.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00104, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société ATELIER MECANIQUE SCHULER-PÜTZ, S.à r.l.

Signature

(902003.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

ISOTHERMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 5, rue de Wilwerdange.
R. C. Luxembourg B 95.688.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00105, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société ISOTHERMA, S.à r.l.

Signature

(902004.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

GROUP V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.
R. C. Luxembourg B 91.943.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00110, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

GROUP V S.A.

Signature

(902008.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

MODUS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.201.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05330, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

MODUS HOLDING, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(051698.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

DLC ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 78.

R. C. Luxembourg B 99.999.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00111, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société DLC ET CIE S.A.

Signature

(902009.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

BAUERE KOPERATIV, SOCIETE COOPERATIVE, Société coopérative.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 95.424.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société BAUERE KOPERATIV, Société coopérative

Signature

(902012.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

GEORGES BACKES IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg-Bonnevoie, 16, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 51.031.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature.

(051669.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

INTERDEAN LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 101, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 52.766.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature.

(051670.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

HECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 14.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 6 juin 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051958.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

MEDIREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 22, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 16.481.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature.

(051671.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

BEERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.739.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05326, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

BEERI S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(051703.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

GLOBEX LUX INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.166.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour GLOBEX LUX INVEST HOLDING S.A.

Signature

(051802.3/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

STEEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats de Madame Marie-Fiore Ries Bonani et de Messieurs Jean-Marc Heitz et Angelo De Bernardi Administrateurs viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateurs:

* Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach;

* Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Société, demeurant à Garnich, 18, rue des Sacrifiés;

* COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

- L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Pierre Schill comme Commissaire aux Comptes:

* La Fiduciaire GLACIS, Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Schill en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur René Lanners, décédé.

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051955.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

NIOLA ALLIANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour HOOGEWERF & CIE S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(051804.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

FORTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 92.575.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour HOOGEWERF & CIE S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(051806.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.072.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2005 à 16.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de HRT REVISION, S.à r.l., Luxembourg, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051946.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SANS DESPARTIR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.488.

La convention de domiciliation conclue le 18 octobre 2000 entre SG AUDIT, S.à r.l. (anciennement STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.), 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C. n° B 75.908 et la société SANS DESPARTIR S.A., R.C. n° B 55.488, a été résiliée avec effet au 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05707. – Reçu 14 juin euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052106.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.651.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2005 à 14.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et la société COSAFIN S.A.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051948.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

COSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.588.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2005 à 10.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jacques Bordet et Jean Quintus.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer.

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés, domicilié à Itzig, 92, rue de l'Horizon Plateau St Hubert en remplacement de Monsieur Koen Lozie au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051951.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 35.866.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur J. Quintus, Monsieur K. Lozie et COSAFIN S.A. au poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX. S.A. au poste de commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051957.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 1.279.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2005 à 16.30 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051959.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

CARAGANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.100.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2005 à 8.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A., au poste d'Administrateur et Monsieur Noël Didier comme commissaire aux comptes.

Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051962.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 175A, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg G 24.

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires au Grand-Duché de Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Fondation Luxembourg AIR RESCUE au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Réviseur d'entreprises

M. Thill

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

Actif	31.12.2004 (en EUR)	31.12.2003 (en EUR)
C. Actif Immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Autres installations, outillage et mobilier..... (3)	675.924,16	285.785,22
	<u>675.924,16</u>	<u>285.785,22</u>
D. Actif Circulant		
Créances (5)		
Autres créances	11.317,50	5.649,04
Valeurs mobilières		
Autres valeurs mobilières	(4) (10) 1.076.510,75	1.015.952,20
Avoirs en banques, avoirs en comptes chèques postaux, chèques et en-casse	510.040,10	796.964,83
	<u>1.597.868,35</u>	<u>1.818.566,07</u>
E. Comptes de régularisation.....	1.250,23	409,10
	<u>2.275.042,74</u>	<u>2.104.700,39</u>
()=Annexes		
Passif	31.12.2004 (en EUR)	31.12.2003 (en EUR)
A. Capitaux propres		
Fonds social..... (6)	2.084.002,21	1.887.211,13
Résultat de l'exercice	175.463,55	196.791,08
	<u>2.259.465,76</u>	<u>2.084.002,21</u>
C. Dettes	(5)	
Autres dettes	15.576,98	20.594,34
	<u>15.576,98</u>	<u>20.594,34</u>
D. Comptes de régularisation	0,00	163,84
	<u>2.275.042,74</u>	<u>2.104.700,39</u>

()=Annexes

 COMPTE DE PROFITS ET PERTES pour l'exercice clos au 31 décembre 2004
 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2003)

A. Charges	31.12.2004 (en EUR)	31.12.2003 (en EUR)
1. Autres charges externes..... (8)	228.959,20	340.269,05
2. Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	(3) 189.978,131	72.671,62
3. Intérêts et charges assimilées.....	524,67	3.539,89
4. Bénéfice de l'exercice.....	175.463,55	175.463,55
Total	<u>594.925,55</u>	<u>613.271,64</u>
B. Produits		
1. Recettes d'exploitation..... (7)	520.376,64	559.135,30
2. Autres produits d'exploitation	29,30	1.293,84
Autres intérêts et produits assimilés..... (9)	74.519,61	52.842,50
Total	<u>594.925,55</u>	<u>613.271,64</u>

Annexe des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

Note 1 - Généralités

La FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE sous la dénomination de (ci-après «la Fondation») a été constituée sous la dénomination de LUXEMBURGER RETTUNGSFLUGWACHT, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 1989, approuvé par arrêté grand-ducal du 15 juin 1989, publié au Mémorial C N°101 du 3 mars 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 avril 2004 suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, et publiés au Mémorial C N° 1.181 du 19 novembre 2004. Les statuts ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 4 juin 2004.

La Fondation a son siège à Luxembourg, 175A, rue de Cessange. La durée de la Fondation est illimitée.

La Fondation poursuit des activités philanthropiques et humanitaires dans le but d'aider à sauver la vie humaine et la santé de toute personne se trouvant en situation d'urgence médicale au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Afin d'accomplir ce but, la Fondation contribue notamment à l'amélioration des services d'urgence par le biais de la mise à disposition de moyens matériels et financiers à des organisations humanitaires actives dans ce domaine. La Fondation contribue encore à la promotion et à la réalisation d'actions concrètes d'amélioration de l'aide d'urgence, et plus

particulièrement dans les domaines du sauvetage aérien, de l'assistance par voie aérienne et des transports sanitaires aériens. La Fondation organise et soutient également de manière active des actions et formations visant à améliorer les services offerts aux populations cibles en matière d'aide d'urgences ou d'aides en cas de catastrophes.

La Fondation mettra son expérience, son équipement et son personnel à la disposition de toute personne qui se trouve en danger, indépendamment de ses croyances, appartenance politique, nationalité, position sociale ou situation financière.

L'exercice social coïncide avec l'année civile. La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR).

Note 2 - Principes, Règles et Méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Annexe des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

Présentation des comptes annuels

Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2003 ont été modifiés afin de garantir la comparabilité des rubriques du bilan et du compte de profits et pertes.

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

- les postes de l'actif, autre que les immobilisations corporelles et incorporelles, exprimés en monnaies étrangères sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, elles sont enregistrées au cours de change historique.

- les postes du passif sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Valeurs mobilières Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale, ainsi que pour toute créance supérieure à un an.

Annexe des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

Note 3 - Evolution des immobilisations et corporelles

	Valeur d'acquisition au 01.01.2004	Valeurs d'acquisition		Valeur d'acquisition 31.12.2004		
		Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice			
Immobilisations corporelles						
Autres installations, outillage et mobilier	390 410,69	580 117,07	0,00	970.527,76		
	<u>390 410,69</u>	<u>580.117,07</u>	<u>0,00</u>	<u>970.527,76</u>		
	Corrections de valeur			Valeurs nettes		
	Cumul des corrections de valeurs au 01.01.2004	Dotations de de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumuls des corrections de valeurs au 31.12.2004	Valeur nette au 01.01.2004	Valeur nette au 31.12.2004
Immobilisations corporelles . . .						
Autres installations, outillage et mobilier	-104.625,47	-189.978,13	0,00	- 294.603,60	675.924,16	285.785,22
	<u>-104.625,47</u>	<u>189.978,13</u>	<u>0,00</u>	<u>-294.603,60</u>	<u>675.924,16</u>	<u>285.785,22</u>

Annexe des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

Note 4 - Valeurs Mobilières

Les valeurs mobilières sont constituées d'un portefeuille de fonds d'investissement en obligations et en actions. Nous renvoyons également à la Note 10 - Engagements hors bilan.

Note 5- Echéance des Créances et des Dettes

Les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

Note 6 - Fonds Social

Les deux membres fondateurs avaient collecté une dotation initiale d'un montant total de EUR 2.974,12 (LUF 120.000) qui a été mis à la disposition de la Fondation. Le Fonds social reprend également les résultats des exercices précédents.

Note 7- Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation se composent essentiellement de dons.

Note 8 - Autres Charges Externes

Les autres charges externes comprennent la participation aux frais par la Fondation des vols primaires de l'année 2003 réalisés par l'association Luxembourg Air Rescue A.s.b.l. qui ne sont ni rémunérés par l'Union des Caisses de Maladie ni par un autre organisme de sécurité sociale.

La participation aux frais enregistrée en 2004 relative à l'exercice 2003 s'élève à EUR 159.704,26 (2003: EUR 254.570,92)

Note 9 - Autres Intérêts et produits assimilés

Cette rubrique d'un solde de EUR 74.519,61 (2003: EUR 52.842,50) comprend des reprises de corrections de valeurs sur valeurs mobilières à concurrence de EUR 60.558,55 (2003: 42.727,25).

Note 10 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de contrats de location-financement d'hélicoptères contractés par LUXEMBOURG AIR RESCUE A.s.b.l., la Fondation a donné en gage des valeurs mobilières à concurrence de EUR 700.000.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05936. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052057.2//165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FONDATION LUXEMBOURG AIR RESCUE.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 175A, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg G 24.

BUDGETS 2002-2004

Libellé Compte	Budget 2004 rectifié EUR	Budget 2003 rectifié EUR	Budget 2002 rectifié EUR
Dons.....	450.000,00	375.000,00	250.000,00
Intérêts et recettes assimilées.....	7.500,00	8.500,00	6.500,00
Cession d'actions Ducair-LAA à LAR A.s.b.l.....	0,00	399.975,00	0,00
Autres Recettes.....	0,00	0,00	0,00
Recettes.....	457.500,00	783.475,00	256.500,00
Prise en charge des missions primaires 2003 non rémunérées.....	-150.000,00	-254.570,92	0,00
Charges de personnel.....	0,00	0,00	-85.000,00
Charges administratives.....	-67.737,00	-64.225,00	-5.000,00
Honoraires externes (Audit, Conseils juridiques...)	-7.775,00	-10.000,00	-10.000,00
Marketing.....	-1.500,00	0,00	0,00
Frais de manifestations et de représentation.....	-750,00	0,00	0,00
Corr. de valeur s/ actif immobilisé.....	0,00	-3.800,00	-3.800,00
Intérêts et dépenses assimilées.....	-500,00	-4.000,00	-2.500,00
Moins-values non réalisées s/ val. mobilières.....	0,00	0,00	0,00
Dépenses exceptionnelles.....	0,00	0,00	0,00
Prise en charge conférence EHAC.....	0,00	-4.500,00	0,00
Prise en charge des frais du kick-off du projet Leonardo da Vinci.....	-2.800,00	0,00	0,00
Dépenses.....	-231.062,00	-341.095,92	-106.300,00
Recettes - Dépenses.....	226.438,00	442.379,08	150.200,00
Achat d'un équipement EMS pour LX-HPG.....			-150.000,00
Achat d'un équipement médical Lifeport pour l'avion sanitaire LX-LAR.....		-220.000,00	
Achat d'un plancher médical pour LX-HMS (budget reporté).....	-105.800,00	-105.800,00	
Achat d'une ambulance.....		-45.500,00	
Achat d'un équipement EMS pour LX-HMS.....	-150.000,00		
Infrastructure Hangar Ettelbruck (*).....			
Achat de matériel médical.....	-145.000,00		
Achat d'un engin de levage pour Hangar Ettelbruck (*).....			
Achat d'un équipement EMS + plancher médical pour LX-HRC.....	-200.000,00		
Total investissements:.....	-600.800,00	-371.300,00	-150.000,00

(*) investissements reportés à 2005

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052058.1//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

INVEST ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 79.994.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052083.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FINAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 53.415.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052084.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 50.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

(052113.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

BECROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 62.584.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2005 que:

- La société PANNELL KERR FORSTER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en tant que commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052137.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

55935

AKIR FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.616.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2005 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Jacques Frey, Antoine Frey et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, également pour un terme d'une année, Monsieur Guy Schosseler, expert-comptable, demeurant à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Pour extrait conforme

AKIR FINANCES, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05373. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052094.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

AKIR FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.616.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 177 du 1^{er} février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

AKIRA FINANCES, Société Anonyme

Signature

(052098.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

RE DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.208.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(052158.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

VALTRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 81.983.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 7 juin 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 30 novembre 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

* Monsieur Salvatore Cocco, Expert-Comptable, Via Seminelle, 27, 16010 Genova (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

* Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

L'Assemblée décide de décider de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Le conseil d'administration

O. Piccinelli / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052108.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

MANZONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.820.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Christophe Borer, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue Gautier, 1201 Genève (Suisse);
- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant à 19 chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève (Suisse), Président;
- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant à 161 A route d'Hermance, 1245 Collonge Genève (Suisse).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052111.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.323.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(052125.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

BRASSERIE DES SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 56.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour BRASSERIE DES SPORTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(052183.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

55937

FANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.653.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Gian Luca Ghini, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Vilmo Montanari, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 4 janvier 2005.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Gian Luca Ghini, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

FANG S.A.

S. Vandt / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052133.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

EAGLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.973.

RECTIFICATIF

Le présent rectificatif est établi en vue de mettre à jour les informations (telles que l'adresse) inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg concernant l'associée unique et le gérant unique:

Associée unique:

SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Road Town (p.o. box 3186), Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 123306.

Gérant unique:

Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Signature

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052153.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

VILIENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 103.235.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2005

Les actionnaires de la société VILIENT CONSULTING S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, ont décidé, à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet à compter du 20 juin 2005, à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052169.3/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

HSH NORDBANK SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 14.784.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 juin 2005.

C. Mines

Notaire

(052166.3/225/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 78.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(052190.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

S.O.S. DEPANNAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 78.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04332, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.O.S. DEPANNAGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(052191.3/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

CENTS GRUND UND BODEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04337, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour CENTS GRUND UND BODEN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(052192.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

S.I.P.A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.987.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052212.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

BRUNO GOUBET CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 64, rue Emile Klensch.
R. C. Luxembourg B 90.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04325, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour BRUNO GOUBET CONSULTANTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(052193.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

EX-AEQUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 61, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 35.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04323, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour EX-AEQUO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(052194.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(052195.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ProLogis UK CCXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.194.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mrs Didem Berghmans, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 29th of June 2005,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCXX, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at fourteen thousand eight hundred twenty-one Euro (14,821.- EUR).

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 juin 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCXX, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) est évalué à quatorze mille huit cent vingt et un euros (14.821,- EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 93, case 1. – Reçu 147,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

G. Lecuit.

(061365.3/220/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

EUROCOMPTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 37.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05943, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(052199.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ECOLE DE MUSIQUE ETUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 180, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 23.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00588, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour ECOLE DE MUSIQUE ETUDE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(052198.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

IP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04493, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(052244.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

55945

CHÂTEAU DE FEUILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.062.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF06052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052207.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

CHÂTEAU DE FEUILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.062.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF06054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052208.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

CHÂTEAU DE FEUILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.062.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF06058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052206.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

CHÂTEAU DE FEUILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.062.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF06062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052205.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

TRANSMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.428.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 mars 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Puis cette même Assemblée a décidé de transférer, avec effet au 28 février 2005, le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour TRANSMEX S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052221.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

55946

FILAO BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.065.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF06039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052213.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FILAO BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.065.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF06042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052211.2/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FILAO BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.065.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF06070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052210.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FILAO BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.065.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF06048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052209.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

PERGAM PARTNERS III HOLDING & CIE S.C.A., Société en Commandites par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 109.367.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire résidant à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PERGAM, société anonyme, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée le 29 juin 2005, par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde et Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à L-3676 Kayl, 133, rue de Schiffflange.

2. SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES, en abrégé E.P.I., SAS, ayant son siège social au 6, rue Royal, F-75008 Paris, R.C.S. Paris B 301209987, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, ici représentée par Madame Marie-Josée Jähne, prénommée, en vertu d'une procuration du 23 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par les comparants, et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La «Société» signifie: PERGAM PARTNERS III HOLDING & CIE S.C.A., société en commandite par actions constituée conformément aux présents Statuts.
- b) Un «Actionnaire Commandité» signifie: Un actionnaire indéfiniment et le cas échéant solidairement responsable des engagements sociaux;
- c) Un «Actionnaire Commanditaire» signifie: Un actionnaire qui n'engage qu'une mise déterminée;
- d) La «Loi» signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales;
- e) Le «Gérant» signifie: le Gérant Actionnaire Commandité;
- f) Le «Conseil»: Le conseil de surveillance nommé conformément à la Loi;
- g) Le «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- h) Le «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- i) «Jour Ouvrable» signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre II.- Généralités

Art. 1^{er}. Forme et dénomination

Il existe entre PERGAM, Société Anonyme, Actionnaire commandité, constituée le 29 juin 2005, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, représentée par deux de ses administrateurs et la société SOCIETE EURO-PENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES, en abrégé E.P.I. société anonyme de droit français, Actionnaire commanditaire, avec siège social à F-75008 Paris, 6, rue Royale ici représentée par Madame Marie-Josée Jähne prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 23 juin 2005, une société en commandite par actions sous la raison sociale de PERGAM PARTNERS III HOLDING & CIE S.C.A.

Art. 2. Durée

- a) La Société existe pour une durée illimitée.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, et conformément aux dispositions des présents statuts.

Art. 3. Siège social

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.
- b) Le Gérant pourra décider de l'établissement de filiales, succursales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet

- a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- b) La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.
- c) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces négociables on non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale) et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voies de vente, cession, échange ou autrement.
Elle peut en outre procéder à l'acquisition et à la mise en valeur de brevets et licences connexes. Elle peut également acquérir toutes marques se rattachant à ses participations.
- d) La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.
- e) La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert ou public.
- f) Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs

Titre III.- Capital social

Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille US dollars (500.000,- USD), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions, d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.

Art. 6. Variations du capital social

a) Le capital émis peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions

a) Les actions sont nominatives. Le Registre des Actionnaires, dans lequel toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées, sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, sa profession, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance de ce Registre des Actionnaires. La propriété des actions nominatives s'établit par l'inscription sur le Registre des Actionnaires.

b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote, et des obligations participatives convertibles ou autre en conformité avec la Loi. La Société peut également convertir des actions ordinaires déjà émises en créant des actions privilégiées sans droit de vote en conformité avec la Loi.

c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs.

d) La cession d'actions à un tiers sera soumise à l'agrément du Gérant et le cas échéant des autres actionnaires commandités.

La demande d'agrément indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée, le prix offert et les conditions de la cession sont notifiés à la Société par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'acté de réception. L'agrément par le Gérant et par le ou les actionnaires commandités résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande. La décision de refus d'agrément ne doit pas être motivée.

Si le cessionnaire proposé n'est pas agréé et que celui-ci n'a pas retiré son offre dans le délai de 10 jours qui suit la notification du refus, le Gérant est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant par la Société en vue d'une réduction de capital en conformité avec la Loi.

Si, à l'expiration de ce délai, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, à la demande de la Société, ce délai peut être prolongé par ordonnance du président du tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, statuant sur simple requête de la partie la plus diligente, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés.

Si les parties sont en désaccord sur le prix des actions et les conditions de la cession, un expert devra être désigné par le Gérant et le cédant qui devra déterminer le prix ainsi que les conditions de cession dans un délai de deux mois. Au cas où le Gérant et le cédant n'auront pas pu désigner un expert, la partie la plus diligente pourra saisir le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, lequel désignera un expert.

e) Tout nouvel actionnaire ou ayant droit adhèrera de plein droit aux présents statuts et à toutes assemblées générales ordinaires ou extraordinaires précédant son inscription au registre des actionnaires de la Société.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires

a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Gérant.

c) Le Gérant peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Gérant.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales

a) L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront les actionnaires absents, opposés ou s'abstenant au vote.

b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par les présents statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier les actes qui intéressent la Société. L'assemblée générale des actionnaires ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la Société à l'égard des tiers qu'avec l'accord écrit du Gérant sous peine de nullité desdits actes.

b) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum, de majorité et de convocation prévus par la Loi et par les présents statuts pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi dispose autrement.

- b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- c) Les résolutions adoptées par une Assemblée Générale ordinaire d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés en conformité avec la Loi et les présents statuts. Cependant toute résolution de l'assemblée générale ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement à une autre date ne produira d'effets qu'avec l'accord écrit du Gérant sauf si la décision est prise unanimement en présence de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et des actions.
- d) Les résolutions adoptées par une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires dûment convoquée seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les présents statuts. Conformément à la Loi, une telle assemblée générale ou une assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts ne produira ses effets qu'avec l'accord écrit du Gérant sauf si la décision est prise unanimement en présence de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et des actions.
- e) Toute assemblée générale ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement ou extraordinaire ne sera valablement et régulièrement constituée que par la présence effective du Gérant ou de son mandataire.
- f) Lorsqu'une ou plusieurs actions appartiennent à plusieurs personnes en indivision, la Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est tenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire de l'action.

Tous les droits attachés aux actions restent suspendus jusqu'à ladite désignation.

Art. 11. Avis de convocation

- a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.
- b) Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale ainsi que le Gérant en conformité avec l'article 10 e), en personne ou par mandataire et déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 12. Gérant

- a) La Société est gérée pour la durée de la Société par PERGAM, société anonyme, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, gérant actionnaire commandité, qui a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société.
- b) Par dérogation à l'article 10 des présents statuts, le Gérant ne peut être révoqué que par une résolution prise unanimement lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en présence de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et des actions.
- c) En cas de faillite, liquidation, gestion contrôlée, dissolution ou en cas de décès ou d'incapacité légale ou d'empêchement du Gérant, la Société ne sera pas dissoute. Dans ce cas le Conseil désignera un administrateur actionnaire ou non qui fera les actes urgents et de simple administration. L'administrateur convoquera dans la quinzaine de sa nomination une assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour sera de considérer la dissolution éventuelle ou non de la Société et la nomination d'un ou de plusieurs gérants en remplacement du Gérant. Dans ce cas cette assemblée décidera également de modifier la raison sociale de la Société en accord avec la nouvelle gérance.

Art. 13. Pouvoirs de la gérance

- a) Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.
- b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil par la Loi ou par les présents Statuts est de la compétence du Gérant.
- c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Gérant ou par une personne déléguée à ces fins par le Gérant.
- d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances par rapport aux tiers, soit par la signature du Gérant ou en cas de pluralité par la signature conjointe de tous les gérants. Au cas où le Gérant signe un document au nom de la Société, sa signature sera suivie d'une mention précisant qu'il signe au nom de la Société.
- e) Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs et désigner des mandataires Actionnaires ou tiers, personne morale ou physique, sans restriction quant à la qualité de ces mandataires ayant des pouvoirs définis sans que cette faculté puisse l'autoriser à se décharger de la gérance. Le Gérant fixe les émoluments des mandataires et peut les révoquer à tout moment.

Art. 14. Rémunération du gérant

- a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer au Gérant des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux.
- b) La Société peut indemniser le Gérant des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat.

Art. 15. Fonctionnement du conseil

- a) La surveillance de la Société doit être confiée à trois commissaires au moins qui composent le Conseil. Ceux-ci seront élus par l'assemblée générale ordinaire pour une période maximum de six années. Ce Conseil peut donner ses avis sur les affaires que le ou les gérants lui soumettent et autoriser les actes qui sortent de leurs pouvoirs. Ce Conseil est révocable à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
- b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.
- c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

d) Les commissaires peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre commissaire détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 16. Décisions du conseil

a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des commissaires présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits, de forme et de contenu identiques, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs commissaires, étant entendu que la signature de chaque commissaire se trouvera au moins sur l'un des dits documents.

c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les commissaires présents ou représentés à la réunion. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 17. Attributions du conseil

Le Conseil de surveillance a pour mission de surveiller et contrôler les opérations de la Société.

Il doit vérifier l'inventaire, le bilan et le compte des profits et pertes dressés par le Gérant et qui lui sont soumis avant l'assemblée générale, à laquelle il présentera un rapport contenant ses propositions.

Art. 18. Commissaires

a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas un an, et sera rémunéré par la Société.

b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Titres V.- Données financières

Art. 19. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 20. Situation financière

a) A la fin de chaque exercice social, le Gérant préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports du Gérant, du Conseil et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge

Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge au Gérant et aux commissaires du Conseil pour l'exercice de leur mandat et de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices

a) L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition de la Gérance et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserves et des provisions.

d) Le Gérant peut décider la distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI.- Dissolution et liquidation

Art. 23. Dissolution

a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Gérant ou conformément aux dispositions de la Loi. Cette décision ne pourra être prise qu'avec l'accord de l'Actionnaire Commandité exerçant la fonction de gérant.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 24. Généralités

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi. Au cas où une disposition des présents statuts serait de nul effet, les autres dispositions des présents statuts resteraient néanmoins pleinement applicables. La disposition nulle est à remplacer par une disposition qui aurait des effets similaires et qui serait le plus proche de l'esprit et de l'effet de la disposition en question.

Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la Société ni en demander le partage ou la liquidation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer de quelque manière que ce soit dans son administration.

Art. 24. Général

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Nombre d'actions
1. SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES, en abrégé E.P.I., SAS, préqualifiée	247.500
2. PERGAM, préqualifiée	2.500
Total	250.000

Chaque action est entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille US dollars (500.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Fondateurs

Les comparants préqualifiés se considèrent fondateurs de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 408.938,- EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 6.530,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les Résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de la société - pour une durée illimitée - la société PERGAM, société anonyme, préqualifiée.
- 2) Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3 (trois). Sont nommés membres du Conseil de Surveillance pour une période de six ans, venant à l'expiration le 28 juin 2011.
 - * Monsieur Brian Workman, réviseur d'entreprises, né le 30 septembre 1960 à Philadelphie (USA), demeurant à L-8472 Eischen, 49C, Grand-rue.
 - * Monsieur Jimmy Tong Sam, réviseur d'entreprises, né le 24 novembre 1968 à Moka (Ile Maurice), demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
 - * CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C.S.L. B 86.770, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
- 3) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.
 - Est nommé commissaire aux comptes pour une période de six ans, venant à expiration le 28 juin 2011:
 - * L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., R.C.S.L. B 46.498, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
- 4) Le premier exercice social commencera par exception le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.
- 5) Le siège social est fixé à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Mc Gaw, M.-J. Jähne, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 juillet 2005, vol. 469, fol. 27, case 8. – Reçu 4.089,38 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 juillet 2005.

A. Lentz.

(063282.3/221/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

I. DE MONBALSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Sûre, 5, Op der Lay.

R. C. Luxembourg B 101.339.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2005, réf. DSO-BF00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2005.

Signature.

(901980.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

PFO TECHNIC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 98.614.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 10 juin 2005.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2005, réf. DSO-BF00145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901981.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

BOUCHERIE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ingeldorf.

R. C. Luxembourg B 92.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2005.

Signature.

(901989.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

CACTUS BAZAR II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch.

R. C. Luxembourg B 96.434.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2005.

Signature.

(901990.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

TOWER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 31.609.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 29 avril 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 29 avril 2005 que:

1) La démission de Maître Nawaf Salam de son mandat d'administrateur est acceptée.

2) A été nommé administrateur pour une période expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, approuvant les comptes annuels de 2004:

- Monsieur Sami Habbab, demeurant à Piyalepasa Blv. Kastel Is Merkezi, Kasimpasa 34440, Istanbul, Turquie.

Le conseil d'administration se compose dès lors des personnes suivantes:

- Monsieur Moustafa Achour, administrateur-délégué ayant le titre de Président du conseil d'administration,

- Monsieur Mohamed Habbab, administrateur,

- Monsieur Sami Habbab, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052214.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

PRICE WATERHOUSE, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.418.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
2. Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
3. Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
4. Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
5. Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

Les comparants sub. 1), 2), 3) et 5) sont ici représentés par Monsieur Roland Mertens, préqualifié, en vertu d'un pouvoir lui délivré par les associés en leur réunion du 2 juin 2005.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PRICE WATERHOUSE en liquidation, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.418), a été constituée sous la forme d'une société civile suivant acte sous seing privé en date du 15 janvier 1971, publié au Mémorial C numéro 83 du 17 juin 1971, que les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et la société a été transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 577 du 22 octobre 1997,

que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1772 du 12 décembre 2002,

dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2004, en voie de publication au Mémorial C.

- Que le capital social de la société dissoute s'élève à quinze mille euros (15.000,- EUR), divisé en cent vingt (120) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire à la liquidation, décide d'approuver les comptes de la liquidation couvrant la période du 1^{er} juillet 2001 au 31 mai 2005 ainsi que le transfert des dettes nettes envers des tiers et du solde du compte-courant bancaire, qui restera après le paiement des fonds propres aux associés au prorata des parts sociales tenues dans le capital, à la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, qui continuera à rembourser par parts viriles les dettes suivant les stipulations du contrat de cession de fonds libéral aux associés bénéficiaires suivant le contrat sous seing privé, qui sera conclu entre eux en date du 7 juin 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée PRICE WATERHOUSE en liquidation au 6 juin 2005.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Jean-Robert Lentz pour l'exécution de son mandat de liquidateur de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Pierre Krier pour l'exécution de son mandat de commissaire à la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société dissoute seront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cents euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Mertens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2005, vol. 532, fol. 4, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglisten, le 27 juin 2005.

J. Seckler.

(054070.3/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TAIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 34.734.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 25 mai 2005

Le mandat des administrateurs:

- Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,
 - Pierre Metzler, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,
 - François Brouxel, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse
- est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du commissaire aux comptes, AACO, S.à r.l. représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établi à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052216.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

HABENTIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 87.061.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

L. Vinti.

(052270.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

HABENTIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 87.061.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

L. Vinti.

(052273.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

HABENTIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 87.061.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

L. Vinti.

(052275.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FOLONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.328.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 mai 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg,
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour FOLONA S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052227.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

BARFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 21.931.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 mai 2005 a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Monique Juncker, Administrateur;
- Universal Management Services, S.à r.l., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour BARFAX HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052231.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ARGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 54.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(052925.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

SPACE OPERATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 36.937.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Puis cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour SPACE OPERATION S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05558. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052459.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

SPACE OPERATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 36.937.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05560, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour SPACE OPERATION S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(052457.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. ZENOBIA, S.à r.l.)

Capital social: GBP 115.600.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.895.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 3 juin 2005

1) Les sociétés INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. et THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant toutes les trois leur siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo ont été révoquées de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 3 juin 2005.

2) Ont été nommés gérants de la Société:

* Mme Elena Barthe, avocat, demeurant à Hernandez de Tejada, 1, Madrid 28027 (Espagne), née le 11 mars 1967 à Madrid (Espagne);

* M. Michael McDonald, comptable, demeurant à L-4973 Dippach (Luxembourg), 162, route de Luxembourg, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Grande-Bretagne); et

* M. François Brouxel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, né le 16 septembre 1966 à Metz (France);

jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

3) Le siège social de la Société a été transféré au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05528. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052693.3/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

SILVER VENDING SYSTEM, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 108.726.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five, on the tenth day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ADVENT ARGENTA LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered address at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.144,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on June 9th, 2005.

 The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company»), which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of SILVER VENDING SYSTEM.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share

capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of two A managers (the «A Managers») and one B manager (the «B Manager»), who need not be partners.

The managers shall be elected by the partners at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A Manager together with the B Manager.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if an A Manager and the B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A Manager together with the B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any A Manager together with the B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1, and ends on December 31 of the same year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

G. Final clause - Applicable law

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by ADVENT ARGENTA LUXEMBOURG, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
2. The following persons are appointed A Managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Janet Hennessy, venture capitalist, born on April 27, 1957 in Medford, MA, United States of America, residing at 75, State Street, Boston, MA 02109, United States of America.
 - Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England.
3. The following person is appointed B Manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Michael Thomas, company director, born on March 9, 1967 in Allegheny, United States of America, residing at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiller, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ADVENT ARGENTA LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 108.144,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 juin 2005.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de SILVER VENDING SYSTEM.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants A (les «Gérants A») et d'un gérant B (le «Gérant B»), qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat. Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'un des Gérants A avec le Gérant B.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'un des Gérants A et le Gérant B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des Gérants A avec le Gérant B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des Gérants A avec le Gérant B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire

D. Décisions de l'associé Unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. A moins qu'un quorum plus important soit prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier, et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, à condition que cela soit fait conformément à ces mêmes dispositions.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par ADVENT ARGENTA LUXEMBOURG, susvisée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Janet Hennessy, venture capitalist, née le 27 avril 1957 à Medford, MA, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre.

3. La personne suivante est nommée Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael Thomas, gérant de société, né le 9 mars 1967 à Allegheny, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 9, rue Geischleid, L-9184 Schrodweiller, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2005, vol. 895, fol. 4, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(054376.3/239/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SOUTHERN LIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.898.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOUTHERN LIGHT HOLDING S.A.

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052974.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

55963

IDAHO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.404.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 mai 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Ensuite cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour IDAHO HOLLDING
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05554. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052460.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

IDAHO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.404.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour IDAHO HOLDING, Société Anonyme Holding
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

(052455.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 70.986.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2005

1. L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter les démissions de Monsieur Sylvain Levert et de Monsieur Serge St Pierre, en leur qualité d'administrateurs de la société.

2. L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Madame Diane Dube et Monsieur Dimitri Servais, administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suit:

- * Monsieur Jacquot Schwertzer, demeurant à 51, rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig,
- * Madame Diane Dube, demeurant à 150, rue des Oeillets, CDN - J5R 5J7 La Prairie,
- * Monsieur Georges Helming, demeurant à 39, boulevard du Général Patton, L-2316 Luxembourg,
- * Monsieur Gilles Lauzon, demeurant à 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- * Monsieur Dimitri Servais, demeurant à 1, rue Feyder, L-8026 Luxembourg.

Le mandat de tous les administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2004.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05533. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052691.3/280/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

SKANDIA INVESTMENT ADVISORY CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.867.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 mai 2005 a décidé:

* de renouveler les mandats de:

- Madame Martina Backes, Skandia Leben AG, Skandia Berlin, Kaiserin-Augusta-Allee, 108, 10553 Berlin, Deutschland,
 - Monsieur James Roberts, Skandia Life Assurance Company LTD., P.O. Box 37, Skandia House, Portland Terrace, Southampton SO14 7AY, United Kingdom,
 - Monsieur Michael Wolf, Skandia Leben AG, Skandia Berlin, Kaiserin-Augusta-Allee, 10553 Berlin, Deutschland,
- en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

* de renouveler le mandat de:

DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. B 67.895, en qualité de Commissaire aux comptes pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour SKANDIA INVESTMENT ADVISORY CONSULTANTS S.A., Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053013.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

REY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.052.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 3 juin 2005

1) Les sociétés INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. et THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant toutes les trois leur siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo ont été révoquées de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 3 juin 2005.

2) Ont été nommés gérants de la Société:

* Mme Elena Barthe, avocat, demeurant à Hernandez de Tejada, 1, Madrid 28027 (Espagne), née le 11 mars 1967 à Madrid (Espagne);

* M. Michael McDonald, comptable, demeurant à L-4973 Dippach (Luxembourg), 162, route de Luxembourg, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Grande-Bretagne); et

* M. François Brouxel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, né le 16 septembre 1966 à Metz (France);

jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

3) Le siège social de la Société a été transféré au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052694.3/280/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

TAEKWONDO CENTRE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8253 Mamer, 19, rue des Merisiers.
R. C. Luxembourg F 1.130.

STATUTS

1^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

§1. L'association porte la dénomination de TAEKWONDO CENTRE LUXEMBOURG, association sans but lucratif.

§2. Le siège de l'association est établi à Mamer, L-8253, 19, rue des Merisiers. Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision du comité.

§3. L'association a pour objet l'enseignement, la pratique et la promotion de l'art martial coréen Taekwondo au Luxembourg, par l'organisation d'entraînements, de cours et toutes manifestations sportives ou autres, utiles à l'atteinte du but social, ainsi que la participation à des championnats et stages d'entraînements ou formation au Luxembourg et à l'étranger. Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales et internationales ayant un but identique du sien. Elle peut se porter locataire d'immeubles pour faciliter l'exécution de son objet. Tout gain matériel dans le chef de ses associés est exclu. Toute prise de position politique ou confessionnelle est prohibée.

§4. La durée de l'association est illimitée.

II. Acquisition et perte de qualité de membre

§5. Le nombre des membres actifs ne pourra être inférieur à 4. Pourront être membres toutes les personnes physiques qui auront été admises par le comité et qui auront payé leur cotisation. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre. L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires.

Le comité pourra rejeter une demande d'admission en qualité de membre actif ou honoraire, sans en faire connaître les motifs à l'intéressé et sans que celui-ci ait un recours quelconque.

§6. Toute admission entraîne de plein droit l'adhésion aux statuts, règlements et décisions de l'association ou de ses organes.

§7. La qualité de membre de l'association se perd:

1) Par décès, 2) Par démission écrite, 3) par refus de payer la cotisation (1 mois après le premier rappel).

4) Par exclusion: §10.

§8. Tout membre de l'association peut donner sa démission par lettre adressée au comité.

§9. Par son adhésion aux présents statuts, chaque membre s'abstient de tout acte ou de toute omission préjudiciable, soit au but social, ou qui serait de nature à porter atteinte, soit à la considération et à l'honneur des associés ou de l'association.

§10. L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le comité statuant à la majorité simple des voix de ses membres présents.

Elle peut être prononcée pour les raisons suivantes:

1) Infraction grave aux statuts 2) Tort matériel ou moral grave causé à l'association ou agissements contraires à ses intérêts 3) Non-paiement des dettes vis-à-vis de l'association 4) Non-respect des consignes des entraîneurs.

En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit sur le fond social et ne peut en aucun cas réclamer le remboursement des cotisations versées.

§11. Une exclusion temporaire est infligée à tout membre n'ayant pas payé sa cotisation ou ne respectant pas les consignes de l'entraîneur. L'exclusion temporaire peut être prononcée par l'entraîneur principal ou par l'entraîneur chargé du cours concerné et se limite à l'abstention aux entraînements par le membre.

III. Dispositions financières

§12. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de signature des présents statuts et finira le 31 décembre de l'année suivante.

§13. Les ressources de l'association comprennent:

- ses recettes propres, - les cotisations annuelles, - les subsides et subventions,

- les dons et libéralités en général, - des fonds du sponsoring, - du produit des manifestations.

§14. La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire et ne peut être supérieure à EUR 40 correspondant au nombre indice 100.

§15. Aucun membre n'a droit, ni à une part du trésor, ni à la restitution de ses cotisations. Toutefois, en cas d'incapacité d'un membre à participer aux entraînements de l'association pour des raisons de santé, une restitution partielle de la cotisation annuelle peut être décidée par le comité statuant à majorité simple des voix de ses membres présents.

IV. Administration

§16. L'association sera administrée par un comité composé d'au moins quatre membres et au maximum 11, élus pour un terme de deux ans par les membres présents à l'assemblée générale. Le comité reste renouvelable par moitié chaque année; la moitié sortante à la fin du premier exercice sera désignée par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

§17. Les candidatures sont à adresser au secrétaire ou au membre délégué du comité au moins 48 heures avant l'assemblée générale. En cas de vacance, le comité peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine assemblée générale.

§18. Les membres du comité procèdent à la répartition des charges à la simple majorité des voix. Ces charges concernent notamment les fonctions de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier. Le comité prend ses décisions à la simple majorité des voix des membres présents. Pour délibérer valablement, la présence d'au moins la moitié des membres du comité est requise, sous peine d'ajournement de la décision. En cas de parité, la voix du président de la réunion décide. Le comité se réunit sur convocation émanant du secrétaire et de l'accord du président, et au moins deux fois par an. Les convocations se font par écrit au moins 5 jours avant la réunion et mentionneront l'ordre du jour. La convocation de l'entraîneur principal est obligatoire. Une réunion du comité doit être convoquée chaque fois qu'au moins la moitié des membres du comité ou la majorité des entraîneurs le demandent. Le comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les présents statuts ou la loi. Il peut, lors de cas spéciaux, s'adjoindre des personnes spécialement compétentes, choisies dans, ou en dehors son sein, notamment lors de la réalisation d'activités rentrant dans le cadre de l'objet social. Il peut, dans le même but, créer une commission spéciale et en fixer la composition, l'organisation et la compétence. Toutefois ces commissions ou personnes ne sauraient disposer que de voix consultatives. Le comité décide quant à la correspondance, s'il y a ou non contre-signature par le président. En tout cas, la correspondance avec les pouvoirs publics, établissements financiers et d'autres associations ainsi que toute correspondance engageant l'association, portera la signature du président ou les signatures conjointes du secrétaire et trésorier.

§19. Les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier sont strictement limitatives. Le président a une fonction notamment représentative, il préside aux assemblées générales et aux séances du comité, pour la gestion desquelles il peut déléguer ses fonctions à un autre membre du comité. Le secrétaire est exclusivement chargé de la correspondance et de la tenue des registres aux délibérations et aux activités. Il est tenu de consigner le résultat des délibérations et des

assemblées, d'en référer lors d'une séance subséquente et de rapporter les points non évoqués de l'ordre du jour jusqu'à leur liquidation complète. Les décisions du comité sont signées sur le registre par les membres du comité présents à la réunion. Le trésorier à l'exclusion de tout autre membre du comité, tient les livres de comptabilité et détient les documents des comptes. Pour toute dépense extraordinaire, le trésorier est tenu d'attendre l'approbation du comité. Les deux réviseurs de caisse, désignés chaque année par l'assemblée générale, en dehors du comité, exercent le contrôle des livres de caisse sur base des pièces à l'appui; ils proposent la décharge à donner au trésorier et peuvent faire toutes observations utiles et nécessaires.

§20. Sur simple majorité des voix des membres du comité, un membre du comité peut être relevé des ses fonctions pour motifs graves, notamment lorsque les agissements dudit membre du comité sont en opposition flagrante avec l'objet de l'association. La décision afférente, après mise en demeure par lettre recommandée et inscription à l'ordre du jour est notifiée par extrait du registre aux délibérations et par lettre recommandée au membre exclu. Le comité est tenu de référer de sa décision d'exclusion devant une assemblée générale extraordinaire dans les 15 jours qui suivent cette exclusion.

V. Assemblée générale

§ 21. L'assemblée générale annuelle se réunit à une date et à un lieu à fixer par le comité dans les trois premiers mois de l'année.

§ 22. L'assemblée générale est convoquée par le comité au moins 10 jours calendriers à l'avance. L'assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité, l'ayant décidé par simple majorité des voix de ses membres présents. Une assemblée générale extraordinaire peut aussi être convoquée lorsque 2/3 des membres inscrits le demandent par écrit. Dans ce cas, le comité doit procéder aux convocations pour l'assemblée générale extraordinaire dans les plus brefs délais. L'ordre du jour pour l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sera fixé par le comité en fonction. L'articulât d'usage tel que, «élection», respectivement «renouvellement partiel du comité», «rapport de caisse», «décharge à donner au trésorier» et «divers», doit figurer à l'ordre du jour.

§23. L'assemblée générale est appelée pour se prononcer lors de modifications des statuts, du programme d'action en général; de toute action financière au sujet de laquelle le comité ne saurait assurer ses responsabilités, pour homologuer l'exclusion d'un membre, pour recevoir le rapport annuel, pour approuver le budget et les comptes, pour la nomination de décharge des membres du comité, pour la nomination des réviseurs de caisse et pour décider la dissolution de l'association.

§24. A l'assemblée générale, chaque membre actif dispose d'une voix de vote. Les décisions sont prises par la majorité simple des voix des membres présents à l'assemblée. Si une proposition n'obtient pas la majorité simple des voix, elle est rejetée. Toutes les décisions à prendre doivent être inscrites à l'ordre du jour. Toutefois, si les 2/3 des membres présents le désirent, on peut ajouter des points à l'ordre du jour, ceci avant que les procédures de vote inscrites à l'ordre du jour, ne commencent. Seuls les changements à apporter aux statuts, ainsi que la dissolution de l'association nécessitent les 2/3 des voix des membres présents à l'assemblée.

Les membres honoraires sont dépourvus de droit de vote, néanmoins, ils disposent d'une voix consultative.

VI. Dissolution de l'association

§25. Lors de la dissolution de l'association le trésor de l'association sera, après acquittement du passif, versé à une oeuvre charitable.

§26. Tous les points qui ne sont pas prévus expressément par les présents statuts seront régis par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994.

VII. Membres fondateurs de l'association

Les membres fondateurs sont et leurs respectives charges au sein de l'association sont:

Di Iulio Andrea, de nationalité luxembourgeoise, de profession employé privé, demeurant à Mamer (8253) 19, rue des Merisiers, Charge: Président.	Signature
Ackermann Eric, de nationalité luxembourgeoise, de profession employé privé, demeurant à Luxembourg (2146), 57, rue de Merl, Charge: Vice-président.	
Di Millo Lucia, de nationalité italienne, de profession Ouvrière de l'Etat, demeurant à Mamer (8253), 19, rue des Merisiers, Charge: Secrétaire.	Signature
Escolastico Antonio, de nationalité luxembourgeoise, de profession Mécanicien, demeurant à Ettelbrück (9050) 21, Grand-rue, Charge: Trésorier.	Signature
De Sousa Lopez Alberto, de nationalité luxembourgeoise, de profession Aide-Socio, demeurant à Schieren (9124) 19, rue Lehberg, Charge: Membre.	Signature

Ainsi fait à Luxembourg, le 31 août 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07489. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052867.3/000/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

ANCIENS ETABLISSEMENTS ALOYSE HEIDESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 16, Z.I. Riesenhof.
R. C. Luxembourg B 100.046.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 mai 2005, réf. DSO-BE00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Heidesch
Le gérant

(901969.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

BURELBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 25, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 98.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 mai 2005, réf. DSO-BE00179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Burelbach
Le gérant

(901970.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

EUROLUX COMPUTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 15A, rue de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 92.024.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 mai 2005, réf. DSO-BE00178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.-H. Stoll
Le gérant

(901971.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juin 2005.

I.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 99.221.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 juin 2005, réf. DSO-BF00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

Signature.

(901991.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

NEDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 27.022.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.
Pour avis sincère et conforme
Pour NEDA HOLDING S.A.
H. de Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF03964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053292.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

DIXIE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.079.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société FIDCORP LIMITED, Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme holding DIXIE S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 60.079, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 581 du 23 octobre 1997, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 357 du 5 mars 2002.

II. Que le capital social de la société anonyme holding DIXIE S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 620 (six cent vingt) actions de EUR 50 (cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

III. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding DIXIE S.A.

IV. Que par la présente, son mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

V. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding DIXIE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

VI. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

VII. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

IX. Que la mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

X. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(052651.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.